

OCCITANIE / SERVICES

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

HÉRAULT

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

GARD

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CLERMONT L'HERAULT

En exécution de l'arrêté du Maire n° URB-2023-17 de la Commune de Clermont l'Hérault du 17 octobre 2023, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Clermont l'Hérault, pour une durée de 33 jours consécutifs :

**DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 à 8h00
AU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 à 12h00**

Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Clermont l'Hérault a pour objet de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires et de répondre aux objectifs de développement de son territoire.

S'agissant d'une procédure soumise à évaluation environnementale la Commune de Clermont l'Hérault a saisi la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la Région Occitanie qui a rendu son avis le 1er septembre 2023, joint au dossier d'enquête publique et consultable sur le site : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-de-la-mrae-a1184.html>. Par décision n°E23000104/34 du 18 septembre 2023, la Magistrat déléguée, vice-présidente, auprès du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Jean JORGE, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E retraité en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, au choix :

- **sous format papier** à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle (signalés à l'entrée de la Mairie et sur son site internet) ;

- **sous format numérique** sur le site internet de la Commune de Clermont l'Hérault (<https://www.ville-clermont-herault.fr> - rubrique : Vie pratique- Aménagement du territoire) et sur un poste informatique à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie.

En outre, la copie du dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions, au choix :

- **sur le registre d'enquête papier** consultable et mis à disposition à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie.

- **par courrier** à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Clermont l'Hérault Place de la Victoire, BP 1, 34 800 Clermont l'Hérault avec la mention « ne pas ouvrir ».

- **par courriel** à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse revisiongeneraleduplu@ville-clermont-herault.fr avec pour objet « enquête publique révision PLU ».

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) pour recevoir ses observations et propositions à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) les :

- **jeudi 16 novembre 2023 de 8h00 à 12h00**
- **vendredi 24 novembre 2023 de 14h00 à 18h00**
- **mercredi 6 décembre 2023 de 14h00 à 18h00**
- **lundi 18 décembre 2023 de 8h00 à 12h00**

A l'issue de l'enquête publique :

- Le Commissaire enquêteur établira un rapport et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées et son avis qui seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie et consultables sur le site internet de la Commune de Clermont l'Hérault (<https://www.ville-clermont-herault.fr> - rubrique : Vie pratique-Aménagement du territoire).

- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Clermont l'Hérault, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil municipal, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

La Commune de Clermont l'Hérault est responsable du plan et le public pourra demander des informations sur le plan auprès du Service Urbanisme de la Commune.

Le Maire
202307219



AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

COMMUNE DE DOMESSARGUES
Délégation de service public (DSP) pour la gestion de la Micro-crèche sur la commune de Domessargues d'une capacité de 10 places équivalent temps plein. Enfants de 3 mois à moins de 4 ans.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE MICRO CRECHE COMMUNALE

1-Pouvoir adjudicateur
Mairie de Domessargues 10 chemin des Vignerons 30350 Domessargues. Tel : 04.66.83.31.65

2-Objet du marché et lieu d'exécution
Délégation de service public (DSP) pour la gestion de la Micro-crèche sur la commune de Domessargues d'une capacité de 10 places équivalent temps plein. Enfants de 3 mois à moins de 4 ans.

3-Classification CPV : Code CPV 85312110

4-Type de marché : Services

5-Procédure de passation
Contrat de concession de service public attribué conformément aux articles L 1411-1 et suivants et R.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que conformément aux dispositions relatives aux contrats de concession du Code de la Commande Publique (CCP) : articles L.3200-1 et R.3200-1

Le candidat remet simultanément mais distinctement sa candidature et son offre.

6-Caractéristiques principales
La mission déléguée comprend essentiellement :
La gestion des installations et les activités qui en découlent au mieux des intérêts des usagers en garantissant le caractère laïc et éducatif de l'action menée et en respectant les obligations légales en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive. L'ouverture à tous les usagers individuels sans aucune discrimination de toute sorte, en favorisant la satisfaction des besoins des enfants et de leurs parents. Le délégataire devra veiller à la sécurité et à la qualité d'accueil des enfants et de leur famille en respectant les principes d'égalité de traitement des usagers et de continuité du service public. Le maintien en bon état de conservation du patrimoine immobilier et mobilier mis à sa disposition par la Mairie de Domessargues. La mise en oeuvre de toutes mesures contribuant à la valorisation de l'équipement collectif et des activités exercées par les enfants. Le délégataire devra veiller à ce que l'organisation des diverses activités contribue à l'épanouissement et au bien-être des enfants. L'instauration d'une relation directe et privilégiée avec les usagers, en l'occurrence les parents. La capacité du délégataire à assurer la cohérence éducative de la petite enfance. La capacité du délégataire à inclure l'action petite enfance dans le projet éducatif communal.

7- Durée : La durée du contrat de concession de service public sera conclue pour 5 ans.

8-Variantes : Refus de variante

9-Date de début de prestation : 1er janvier 2024

10- Critères d'attribution des candidatures : cf. R.C (règlement de consultation)

Négociation : Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, la phase de négociation sera entamée après analyses des offres

11-Critères de sélection des candidatures : Les candidats seront appréciés au regard des garanties professionnelles, financières et techniques et de leur aptitude à assurer la continuité du service public.

12-Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats : cf. RC (règlement de consultation)

13-Condition de participation Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :cf. RC (Règlement de la consultation)

14-Date limite de réception des candidatures et modalités de transmission des candidatures et offres :
<https://www.marches-demat.com> au plus tard le lundi 27 novembre 2023 17h00.

15-Renseignements Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus sur l'adresse profil acheteur :
<https://www.marches-demat.com>

16-Procédure de recours : instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes

17-Date d'envoi à la publication : Mercredi 25 octobre 2023
URL Profil d'acheteur : <https://www.marches-demat.com>:443/17421

202307230

Vie des sociétés

FIDUCIAL SOFIRAL

30 RUE PAUL LANGEVIN, PÔLE D'ACTIVITÉS D'AIX EN PROVENCE, 13290 AIX-EN-PROVENCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NIMES du 13/10/2023, il a été constitué une SPFFPL SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JP Investissement ;

Siège : 49 Avenue Jean Jaurès - 30900 NIMES ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIMES ;

Capital : 393.120 euros ;

Objet : la prise de participations dans toutes sociétés d'exercice libéral ou sociétés commerciales ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire et dans les sociétés mentionnées à l'article 31-2 I. de la loi n°90-1228 du 31 décembre 1990 ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet la même profession, et ce, par tout moyen notamment par voie de souscription au capital de sociétés nouvelles ou existantes, d'apports, de fusions, par l'acquisition de tout droit de présentation à la clientèle ; La gestion, la détention et la cession sous quelques formes que ce soit, directement ou indirectement, desdites participations ; la gestion, dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, de la trésorerie et des moyens matériels et des services de fonctionnement, notamment administratif, informatiques, techniques des sociétés filiales et/ou des sociétés dans lesquelles la société détient des participations directes ou indirectes ainsi que toutes prestations de services et de conseils dans les domaines dans l'intérêt des sociétés ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; et toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Julia PAWLK, demeurant 143 Rue Gambetta - 34130 MAUGUIO.

Pour Avis.
202307184

FIDUCIAL SOFIRAL

30 RUE PAUL LANGEVIN, PÔLE D'ACTIVITÉS D'AIX EN PROVENCE, 13290 AIX-EN-PROVENCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NIMES du 13/10/2023, il a été constitué une SPFFPL SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BSHolding

Siège : 49 Avenue Jean Jaurès - 30900 NIMES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIMES

Capital : 393.120 euros

Objet : la prise de participations dans toutes sociétés d'exercice libéral ou sociétés commerciales ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire et dans les sociétés mentionnées à l'article 31-2 I. de la loi n°90-1228 du 31 décembre 1990 ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet la même profession, et ce, par tout moyen notamment par voie de souscription au capital de sociétés nouvelles ou existantes, d'apports, de fusions, par l'acquisition de tout droit de présentation à la clientèle ; La gestion, la détention et la cession sous quelques formes que ce soit, directement ou indirectement, desdites participations ; la gestion, dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, de la trésorerie et des moyens matériels et des services de fonctionnement, notamment administratif, informatiques, techniques des sociétés filiales et/ou des sociétés dans lesquelles la société détient des participations directes ou indirectes ainsi que toutes prestations de services et de conseils dans les domaines dans l'intérêt des sociétés ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; et toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Barbara SIMEREY, demeurant 330 Chemin de la Draille - 30980 LANGLADE.

Pour Avis.
202307183

Publications d'annonces légales et judiciaires

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Une plateforme pour gérer, en toute autonomie, la parution de vos annonces sur 5 départements

13 | 83 | 84 | 30 | 34

La Marseillaise

Un service client à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

Devis sur demande